

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 13
Nombre de Conseillers votants..... 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-01 - Construction du boulodrome : choix de l'entreprise

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés pour la construction du boulodrome.

Monsieur le Maire présente les trois devis :

	Le Goff - Boutté	Le Goff - Boutté	Roiné
Préparation, installation et repli de chantier	1 200,00 €	1 200,00 €	
Charpente couverture + dôme	30 400,00 €	30 400,00 €	34 504,61 €
Bardage	24 591,00 €	35 222,22 €	14 148,78 €
Ouverture	8 090,00 €	8 090,00 €	5 092,00 €
gouttières	1 224,00 €	1 224,00 €	2 027,50 €
TOTAL HT	65 505,00 €	76 136,22 €	55 772,89 €

Suite à l'avis favorable du bureau municipal en date du 29 juin 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché pour la construction du boulodrome couvert.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité (1 abstention, 14 voix POUR):

D'ATTRIBUER le marché pour la construction du boulodrome couvert à l'entreprise Roiné pour un montant de 55 772.89€

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire les différentes demandes de subventions

Pour extrait certifié conforme
À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations. Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-02 - Achat du bar-tabac-presse : proposition d'achat et demande de subvention :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la mise en vente du bâtiment du bar/tabac/presse,
Vu la visite sur place de Monsieur le Maire accompagné de deux adjoints,
Vu l'avis favorable des membres du conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à engager une négociation auprès de l'actuelle propriétaire,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déterminer le montant de l'offre d'achat pour le bâtiment situé place de l'église (AA090).

Suite à l'avis du bureau en date du 29 juin 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de déterminer le montant de l'offre d'achat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

DE RÉDIGER une proposition d'achat au montant de 165 000,00€

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire les différentes demandes de subventions

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations. Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 13
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-03 - Achat du bar-tabac-presse : emprunt

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée en objet de la présente délibération, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 175 000,00€.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler: 1A
Montant du contrat de prêt: 175 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt: 15 ans
Objet du contrat de prêt: achat du bar-tabac-presse
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant: 175 000,00 EUR
Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/09/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 0,70 %
Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement: 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations. Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-04 - Achat du bar-tabac-presse : décision modificative du budget commerce/multiservice

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet d'acquisition n'était pas inscrit dans le budget primitif. Une décision modificative sera par conséquent nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif :

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 29 juin 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la décision modificative de la façon suivante :

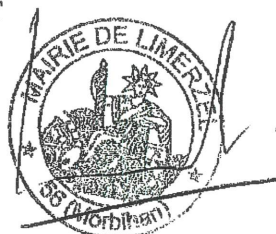
Investissement	
Dépenses	
2132 - achat d'immeuble	+ 178 000,00€
Total	+ 178 000,00€
Recettes	
1641 - emprunt	+ 178 000,00€
Total	+ 178 000,00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

D'ADOPTER la décision modificative pour le budget annexe commerce 2021

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations. Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-05 - Morbihan énergies : extension du réseau d'éclairage public du Chemin Rouge

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de convention de financement adressé par le syndicat Morbihan Energies,

Considérant la nécessité de sécuriser les piétons fréquentant la rue du Chemin Rouge en la dotant d'éclairage public,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider la convention financière :

- Objet de la convention : la convention a pour objet de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat le soin de réaliser les travaux dans le cadre de l'opération réalisée sur la commune de Limerzel.
- Affaire: 56111C2021001 Extension chemin rouge – mat solaire derrière l'école et château d'eau

	HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	15 700,00€	3 140,00€	18 840,00€
Contribution du SDEM	7 850,00€		7 850,00€
Contribution du demandeur	7 850,00€	3 140,00€	10 990,00€

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 29 juin 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le programme d'extension de l'éclairage public rue du Chemin Rouge.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

DE VALIDER le programme d'extension de l'éclairage public rue du Chemin Rouge

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations. Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-06 - Morbihan énergies : programme de rénovation du réseau d'éclairage sur poteaux béton

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de convention de financement adressé par le syndicat Morbihan Energies,

Vu le programme de rénovation du patrimoine éclairage public ciblant les luminaires vétustes et énergivores en place sur poteaux béton par du matériel Led performant et évolutif.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider la convention financière :

- **Objet de la convention :** la convention a pour objet de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat le soin de réaliser les travaux dans le cadre de l'opération réalisée sur la commune de Limerzel.
- **Affaire:** 56111C2021007 Rénovation de 24 luminaires vétustes – programme exceptionnel

	HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	12 300,00€	2 460,00€	14 760,00€
Contribution du SDEM	7 380,00€		7 380,00€
Contribution du demandeur	4 920,00€	2 460,00€	7 380,00€

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 29 juin 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le programme de rénovation du réseau d'éclairage sur poteaux béton.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

DE VALIDER le programme de rénovation du réseau d'éclairage sur poteaux béton

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
 À LIMERZEL, le 07 juillet 2021

Le Maire,
 Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-07- Morbihan énergies : effacement des réseaux télécom et électrique Ile Bodien

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'estimation sommaires adressé par le syndicat Morbihan Energies,

Vu le programme d'effacement de réseaux dans le village de l'Ile Bodien,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider l'estimation sommaire pour :

- effacement de réseau électrique : la totalité des travaux d'électricité est pris en charge par Morbihan Energies
- effacement de réseau télécom pour un montant de 30 611€ HT (+ 6 122€ de TVA)

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 29 juin 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le programme d'effacement des réseaux électrique et télécom dans le village de l'Ile Bodien.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

DE VALIDER le programme d'effacement des réseaux dans le village de l'Ile Bodien

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 056-215601113-20210709-2021_07_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations. Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-08- Programme de limitation des ragondins : subvention aux piégeurs

Dans le cadre de sa lutte contre les ragondins, les piégeurs perçoivent chaque année une subvention en fonction du nombre de prises. Le calcul pour le versement de la subvention est le suivant :

(Nombre de piégeurs x forfait par piégeur) + (Nombre de prises x Montant par prise) :

Proposition 2021

Nombre de piégeurs	Forfait par piégeur	Nombre de prises	Montant par prise
4	30,50€	67	2,50€
(4 x 30,50€) + (67 x 2,50€) = 289,5€			

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 29 juin 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la subvention aux piégeurs comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le versement de la subvention aux piégeurs.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
 56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations. Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 13
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-09- Annulation de loyer pendant la période de confinement : décision modificative

CONSIDÉRANT le confinement du mois d'avril et mai 2020,

Considérant la fermeture des « activités non essentielles » durant cette période,

Monsieur le Maire informe que des loyers ont été demandés à tort à Monsieur Jouet Bertrand (Kinésithérapeute).

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 29 juin 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'annuler les loyers durant la période de confinement. Cela représente un montant de 1 296€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

D'ACCEPTER d'annuler les loyers comme proposé ci-dessus

DE VALIDER la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
673 - mandat annulant un titre sur ex. antérieur	+ 1 296.00€		
615221 - bâtiment	- 1 296.00€		
Total	0,00€	Total	
Recettes		Recettes	
Total		Total	

Pour extrait certifié conforme,
 À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
 Le Maire,
 Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-10 - Construction du boulodrome : demande de subvention

Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite à l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mai 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la demande de subvention pour la construction du boulodrome couvert.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

DE VALIDER le plan de financement suivant pour la demande de subvention PST au Département du Morbihan :

Besoins	Montant HT	%	Ressources	Montant HT	%
travaux	75 149.36	95%	Département	23 672.05	30%
dépenses imprévues	3 757.47	5%	Autofinancement	55 234.78	70%
TOTAL	78 906.83	100%	TOTAL	78 906.83	100%

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations. Monsieur BEGOT Jean-François donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-07-11 - Sécurisation du bourg : acquisition de radars pédagogiques : demande de subvention

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la demande de subvention pour l'acquisition de radars pédagogiques.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

DE VALIDER le plan de financement suivant pour la demande de subvention :

Besoins	Montant HT	%	Ressources	Montant HT	%
ACQUISITION	7 870.00	100%	DETR	2 125.00€	27%
			Amendes de police	2 361.00€	30%
			Autofinancement	3 384.00€	43%
TOTAL	7 870.00	100%	TOTAL	7 870.00€	100%

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 30 juillet 2021
Le Maire,
Serge LUBERT

